



DE 3 ANS À L'ÂGE ADULTE

REGLEMENT INTERIEUR

*ECOLE DE MUSIQUE -la Vache-
50 bis chemin de Belloc
31180 Lapeyrouse-Fossat*

Article 1 :

L'école de musique – la vache- est une activité de l'association « la vache sous les marronniers » Elle a pour objet l'enseignement du solfège, de la théorie, de la pratique de l'instrument, ainsi que la musique vivante.

Article 2 :

L'école de musique – la vache- dispense ses cours dans son local situé 50 bis chemin de Belloc 31180 Lapeyrouse-Fossat.

Elle peut également les dispenser au domicile de l'élève sous certaines conditions :

- Distance (**majoration forfaitaire de 5 € au-delà de 6Km**)
- Horaires

Article 3 :

La période d'enseignement de l'école de musique –la vache- est identique au calendrier scolaire. Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Article 4 :

Le règlement des cours se fait en une fois au moment de l'inscription.

Toutefois, une facilité de paiement peut être accordée sous la forme de chèques qui seront encaissés la première semaine de chaque mois, ou de chaque trimestre, suivant le mode d'étalement du règlement choisi.

Les chèques seront libellés à l'ordre de – l'association la vache sous les marronniers - et remis au professeur(s) de l'école de musique au moment de l'inscription.

Les cotisations annuelles de l'école de musique sont payables à l'inscription. Elles sont non remboursables en cas de désistement.

En cas d'inscription en cours d'année le règlement se fera au prorata de la période restante.

Article 5 :

Les professeurs, en leur qualité d'éducateur, s'engagent à assurer un enseignement de qualité.
Les élèves sont sous la surveillance et la responsabilité de l'école de musique « la Vache » pendant le temps de cours.

Article 6 :

Dans le cas d'abandon de l'activité musicale, le remboursement des cotisations ne sera accordé que pour les cas de force majeure (déménagement, maladie, raison professionnelle) : Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.

Article 7 :

En cas d'annulation, prévenir au plus tard 48H avant le cours.

Les professeurs qui se sont absentés proposeront dans la mesure du possible un nouvel horaire pour rattraper les cours en accord avec les élèves concernés.

En cas d'absence prolongée, l'école de musique s'efforcera de mettre à disposition un professeur remplaçant que l'élève sera tenu d'accepter.

Article 8 :

Les parents ont l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour leur(s) enfant(s).
Tout dégât causé par un élève aux locaux et matériel de l'établissement engage la responsabilité des parents ou de l'élève majeur et fait l'objet d'un dédommagement.

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours et d'avoir un comportement respectueux envers leur(s) professeur(s). Toute absence doit être signalée au professeur ou au président. Il est interdit aux élèves de déranger les cours par une conduite inconvenable et de dégrader le matériel mis à leur disposition.

Le non-respect du présent règlement peut entraîner la radiation de l'école de musique. Les élèves dont les résultats sont insuffisants par suite de manque d'application et d'aptitude peuvent également être exclus de l'école.

Article 9 :

En cas de changement d'adresse ou de n° de téléphone en cours d'année, les parents doivent sans tarder en informer l'école de musique.

Règlement adopté en conseil d'administration du 1 septembre 2017

Le responsable de l'Ecole
Jean-Michel CROS



DE 3 ANS À L'ÂGE ADULTE

FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018 et Tarifs

<i>Nom</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone fixe</i>	
<i>Téléphone portable</i>	
<i>E-mail</i>	

Tarifs cours particuliers Formule(s) choisie(s) (cocher la case correspondante)

module	45min à l'école 630 € /an soit 17,50 € /cours	60min à l'école 828 € /an soit 23 € /cours	45min à domicile 792 € /an soit 22 € /cours	60min à domicile 972 € /an soit 27 € /cours
piano				
chant				
Guitare ou basse				
Contrebasse				
Batterie				
M A O studio				
Eveil musical				
Solfège				
Atelier musical (stage)			Prix variable par modules	

Eveil musical en groupe à l'école 360 €/an soit 10 €/45 min
(Maximum 6 enfants)

Une réduction de 20% est accordée pour les cours collectifs
(maximum 3 enfants pour les cours collectifs)

Jour et horaire du coursen accord avec votre professeur)

Adhésion

L'école de Musique -la vache- est une structure associative. A ce titre, chaque famille doit verser une adhésion annuelle de **25€**. Celle-ci s'ajoute à la participation annuelle, elle est incluse dans le montant du premier chèque encaissable le jour de l'inscription.

Une **réduction «familles» de 10%** est accordée pour la 2ème personne inscrite, et de **15%** pour la 3ème personne inscrite.

-Tous les élèves de l'école ont accès à 2 modules d'ateliers au choix par an. Les dates et horaires seront communiqués la semaine précédant les vacances scolaires.

Des stages payants seront également proposés en fonction des envies des élèves (spécial ados par exemple ou groupe de musique etc,...)

Les parents ou les élèves majeurs sont tenus de s'inscrire s'ils veulent participer à ceux-ci.

J'autorise l'école de musique – la vache -, à utiliser et diffuser mes photos, ou celle de mon enfant, prise dans le cadre de son activité sur son site internet ou tout autre support médiatique :

OUI- NON (rayer la mention inutile)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Nom-prénom

date

signature